VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mardi Sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance, de la Première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE: Mme Liliane MONTOUT - M. Guy BACLET - Mmes Wennie MOLIA - Nanouchka LOUIS - Marguerite MURAT - MM. Teddy BARBIN - Emmery BEAUPERTHUY - Mme France-Enna URBINO - M. Michel HOTIN - Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE - M. Marcellin ZAMI - Mmes Sandra MOLIA - Mévice VÉRITÉ - MM. Jimmy DAMO - Sébastien THOMAS - Mme Nina PAULON - MM. Stéphane URIE - Lucas ALBERI - Mmes Nadia CELINI - Yane BEZIAT - MM. Jean-Claude CHRISTOPHE - Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS.

ÉTAIENT ABSENTS: MM. Cédric CORNET (empêché) – Louis ANDRÉ (excusé; pouvoir donné à M. Guy. BACLET) – Jules FRAIR (excusé) – Mme Elodie CLARAC (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Rebecca BELLEVAL (excusée; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. David LUTIN (excusé; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mme Mégane BOURGUIGNON (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (a été déconnecté définitivement) – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 1er juin 2022

Date d'affichage: 1er juin 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 23

Absents: 12 Procurations: 4 Votants: 27

Présidente de séance : madame Liliane MONTOUT

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Nanouchka LOUIS

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ
DU DÉLÉGATAIRE PEOPLE
AND BABY - STRUCTURE
MULTI-ACCUEIL DE
MONTAUBAN (EXERCICE 2021)

CM-2022-4S-DAJ-37

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R.3131-2 et L.3131-5 et suivants :

Vu la délibération n°CM-2017-6S-DAJ-98 du 14 novembre 2017 se prononçant sur le choix du mode de gestion déléguée pour la structure multi-accueil de Montauban ;

Vu la délibération n°CM-2018-2S-DAJ-16b du 26 avril 2018 approuvant le contrat de délégation de service public et le choix du délégataire ;

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'espace multi-accueil de Montauban notifié le 1^{er} juin 2018 à la société People and Baby ;

Considérant que le rapport annuel a été adressé à la Ville et présenté par les représentants de la société People and Baby dans le cadre de la commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 30 mai 2022 ;

Considérant qu'il appartient au délégataire de produire chaque année un rapport annuel en application de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales et du code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité du délégataire People and Baby, pour l'exploitation de l'espace multi accueil de Montauban pour l'exercice 2021.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 2 JUIN 2022

Et publication ou notification le 2 7 JUIN 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 7 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empeshé

- Liliane W

La Première

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Rapport annuel d'activité du délégataire People and Baby - Structure Multi-accueil de Montauban (Exercice 2021)

Date de transmission de l'acte :

22/06/2022

Date de réception de l'accusé de

22/06/2022

réception :

Numéro de l'acte :

CM20224SDAJ37 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20220607-CM20224SDAJ37-DE

Date de décision :

07/06/2022

Acte transmis par :

Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.2. Délégation de service public

1.2.4. Autres